

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-034

Objet : Convention d'assistance juridique avec le Cabinet d'Avocats Philippe PETIT & Associés

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT les besoins d'assistance juridique de la CCPA pour l'analyse des problèmes juridiques et sa représentation en justice dans le cadre de procédures contentieuses ;

CONSIDERANT la convention d'assistance juridique jointe en annexe, définissant la mission et les modalités de fixation des honoraires du cabinet d'avocats ;

- **DECIDE** de signer la convention d'assistance juridique avec le Cabinet d'Avocats Philippe PETIT & Associés, spécialisé en droit des collectivités locales.
- **PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature de ladite convention, renouvelable par tacite reconduction 3 fois, sans que la durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 24 avril 2025*

Publiée le **24 AVR. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 24 avril 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

